



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## délinquance

Question écrite n° 86182

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le renforcement de la lutte contre la délinquance dans notre pays. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de mieux lutter contre la délinquance et la criminalité des ressortissants étrangers résidant sur le territoire national.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a engagé sous l'autorité du Président de la République une action déterminée avec un objectif simple : faire reculer la délinquance. Cette politique s'applique sur l'ensemble du territoire national et s'impose à l'ensemble des personnes résidant sur le territoire national quelle que soit leur nationalité. Les ressortissants étrangers présents sur le territoire national sont soumis à un seul régime particulier, à raison de leur droit au séjour en France, le non-respect des règles entourant l'entrée et le séjour des étrangers en France constituant une série d'infractions réprimées dans le cadre qu'elles prévoient.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86182

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 2010, page 8685

**Réponse publiée le :** 26 octobre 2010, page 11715